



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chocolat

Question orale n° 1720

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'intention de Kraft Foods France de supprimer 123 postes sur 380 à l'usine Suchard de Strasbourg. Il lui précise que cette suppression de postes devrait être suivie, d'ici à deux ans, de la fermeture définitive du site de Strasbourg, certes rentable mais jugé trop peu « profitable » par le groupe Kraft Foods. Il met l'accent sur la nécessaire mobilisation des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, autour des représentants de l'intersyndicale, pour sauvegarder cette usine, véritable symbole strasbourgeois depuis de nombreuses années. Il lui demande de bien vouloir recevoir une délégation de représentants de l'intersyndicale de l'entreprise Suchard pour évoquer ce dossier avec eux, de vive voix, et de lui indiquer quelles autres pistes peuvent être suivies pour sauver cette usine et ses salariés.

Texte de la réponse

SUPPRESSION D'EMPLOIS DANS L'ENTREPRISE SUCHARD A STRASBOURG

M. le président. La parole est à M. Armand Jung, pour exposer sa question, n° 1720.

M. Armand Jung. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

À l'approche des fêtes de fin d'année, nombreux sont ceux qui se réjouissent déjà à l'idée de savourer quelques chocolats. À Strasbourg, cette idée de fête, de partage et de convivialité est cependant quelque peu ternie par les menaces qui pèsent lourdement sur la fabrique de chocolats Suchard, implantée dans le quartier de la Meinau depuis 1930.

En effet, le 4 septembre 2006, le groupe Kraft Foods, dont la marque Suchard fait partie, a annoncé son intention de supprimer 123 postes sur 380 à l'usine Suchard de Strasbourg qui, bien que rentable, n'est plus jugée suffisamment " profitable " par la direction. Le groupe Kraft Foods, à l'en croire, souhaite que le site de Strasbourg génère davantage de profits, mais, étrangement, tout est fait pour que l'usine produise de moins en moins de volumes et qu'aucune marchandise innovante n'y soit conçue. Au fil des années, le site de Strasbourg est ainsi devenu l'un des plus petits sites du groupe dans la catégorie " chocolat ", passant de 27 000 tonnes de chocolat produites en 1990 à 9 000 tonnes aujourd'hui.

Des efforts salariaux considérables ont pourtant été réalisés : un accord de minoration des primes et l'annualisation du temps de travail, qui réduit de manière conséquente le recours aux heures supplémentaires, a été signé fin 2004 par quatre syndicats sur cinq. En échange, la direction s'était engagée sur le maintien des emplois en promettant de rapatrier à Strasbourg 700 tonnes de production. Résultat : la rémunération a baissé de 1 200 euros par an et le volume de production continue de diminuer. Les engagements n'ont donc pas été tenus.

Il est navrant de constater que nous avons là une entreprise rentable depuis des années - portée par ses salariés qui ont fait des sacrifices et travaillé sans relâche pour que leur fabrique de chocolats engendre des bénéfices -, qui fait partie d'un groupe mondialement connu, qui a les reins solides, qui génère des profits, mais dont les effectifs vont au final être réduits et qui risque bien, d'ici à deux ans à peine, de fermer ses portes !

Je comprends vraiment le dégoût des salariés de l'usine Suchard de Strasbourg, victimes d'un système où même la rentabilité ne suffit plus. Les cas similaires à celui de Suchard sont d'ailleurs de plus en plus nombreux dans notre pays, à l'exemple, encore plus récent - n'est-ce pas, monsieur le président ? -, de Depolabo à Strasbourg.

Ces dossiers posent le problème récurrent de la gouvernance des entreprises et du contrôle de leurs dirigeants. Ils soulignent la nécessité d'une responsabilité sociale des entreprises et, notamment, d'une plus grande transparence dans leur gestion.

Monsieur le ministre délégué aux relations avec le Parlement, les salariés attendent plus que des mots : ils veulent un geste concret de l'État, qui doit leur montrer qu'il ne les abandonne pas.

Me confirmez-vous que 123 postes seront supprimés ? Comment accompagnerez-vous les salariés de l'usine Suchard de Strasbourg et pouvez-vous m'assurer que les licenciés bénéficieront des meilleures conditions en matière de prime et de reclassement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux relations avec le Parlement.

M. Henri Cuq, *ministre délégué aux relations avec le Parlement*. Monsieur le député, vous appelez l'attention de mon collègue Gérard Larcher sur la décision du groupe Kraft Foods de supprimer de nombreux postes dans son établissement Suchard à Strasbourg. Vous craignez une fermeture complète du site d'ici à deux ans et vous l'interrogez plus particulièrement sur le nombre exact des emplois supprimés et les mesures sociales d'accompagnement prévues.

Le groupe Kraft Foods a effectivement réduit la charge de cette usine dont la production annuelle de chocolat, qui s'élevait à 15 000 tonnes il y a trois ans, est passée à 10 000 tonnes. Toutefois, le président-directeur général de Kraft Foods France, que François Loos a reçu la semaine dernière, a affirmé que la restructuration envisagée permettrait à l'usine de " continuer à occuper une place stratégique dans l'organisation commerciale et industrielle du groupe ". Il rejette toute idée de fermeture de l'établissement.

La procédure de consultation du comité d'entreprise sur les aspects économiques et sociaux du plan de suppression de postes a débuté le 13 septembre dernier. Les représentants du personnel vont négocier au cours de la procédure une amélioration du plan en essayant de faire réviser le nombre de suppressions d'emploi à la baisse et d'améliorer les mesures d'accompagnement. C'est à son issue que le nombre des emplois supprimés sera précisément fixé et que les mesures d'accompagnement social seront connues.

La direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Bas-Rhin suit, vous le savez, monsieur le député, avec une très grande attention les négociations en cours. Elle s'assurera de la conformité à la législation du plan de sauvegarde de l'emploi qui en découlera et contribuera à en améliorer le contenu.

Par ailleurs, une fois la procédure achevée, le préfet du Bas-Rhin établira avec la direction de Kraft Foods une convention de revitalisation. Établie en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, cette convention précisera les actions de soutien de l'activité économique du bassin d'emploi que Kraft Foods financera avec l'objectif de créer autant d'emplois que l'entreprise en supprimera.

Gérard Larcher et François Loos veilleront, je puis vous l'assurer, à ce que la stratégie actuelle de l'entreprise soit mise en oeuvre dans le respect des salariés et des territoires touchés. Ils souhaitent que le groupe offre à cette usine des perspectives de développements futurs et sont disposés, avec les collectivités locales concernées, à aider tout projet d'investissement permettant de pérenniser cette usine.

M. le président. La parole est à M. Armand Jung.

M. Armand Jung. Je vous remercie, monsieur le ministre, de ces précisions qui me semblent utiles mais qui, malheureusement, ne peuvent que rassurer partiellement les dizaines de salariés de l'usine Suchard concernés. Pour eux, Noël restera triste et inquiétant.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1720

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12269

Réponse publiée le : 30 novembre 2006, page 8255

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 novembre 2006